CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT REGIONAL Auvergne Rhône Alpes 2025-2026

BOXE AMATEUR

Séniors, Juniors, Cadets et Minimes H et F

➢ ***RAPPEL*** *: Tout doit être en référence au* ***Code Sportif Amateur 2025-2026***

1. Attribution d'un tour de championnat auprès des clubs / comités départementaux

- Le Comité régional doit faire un appel à candidature auprès de tous les clubs affiliés du Comité régional par courriel environ 40 jours avant la date de la 1ere organisation.

1.a. A la charge du comité régional

- Les frais de déplacement et les prestations :

- **des juges-arbitres**
- **du/des délégué(s)**
- **du/des chronométreur(s)**
- **du médecin**

- Les ceintures pour les finales

- Le programme de compétition

- La convocation des officiels

- La convocation des boxeurs selon le programme défini par la CRBA

1.b.A la charge du club organisateur

- Les locaux
- Le ring
- Les secouristes
- La sécurité
- Les repas officiels, des entraîneurs et des boxeurs

1.c. Conditions d'attributions

Le retour des candidatures des clubs/comités se fera **au plus tard le jeudi 16 octobre 2025 12h00** par courrier avec accusé de recommandation auprès du Comité ou bien remise en main propre (auprès de Pierrette VAROCLIER ou du secrétariat du comité) **– Adresse du courrier : Maison des sports – CR AURA De BOXE – 68 avenue T Garnier – 69007 Lyon**

Le club doit envoyer par courrier avec la mention : championnat régional Elite aura 2025. Dans ce courrier, il y aura une **enveloppe scellée** avec la mention **NE PAS OUVRIR** à insérer dans l'enveloppe extérieure.

Dans l'enveloppe scellée, il y aura l'acte à candidature rempli (page 2 de l'appel à candidature) avec le **montant de l'enchère proposée.**

- L'attribution de l'organisation des championnats se fera sous forme d'enchères. Un montant minimum est fixé afin de participer à ce système d'enchères :

FINALES SENIORS	**2500 €**
½ FINALES SENIORS	**1500 €**
¼ FINALES SENIORS	**1000 €**
FINALES MCJ	**2000 €**
½ FINALES MCJ	**1000 €**
¼ FINALES MCJ	**800 €**

Le **17 octobre 2025 à 17h00**, le Bureau Directeur ouvrira les enveloppes scellées. Selon les enchères proposées par les clubs, il attribuera les tours du championnat. Le tour du championnat sera attribué au plus offrant. Cette ouverture sera faite en visio ouverte aux clubs

2- Modalités pratiques de l'organisation

- Le championnat régional peut se dérouler par élimination directe.

- Les engagements des boxeuses et boxeurs se feront par retour de fichier Google Forms via Google Forms se fera jusqu'au **mardi 30 septembre 2025 minuit**. Aucune candidature reçue après ne sera acceptée.

- Seuls les boxeurs/euses répondant aux critères d'engagements pourront participer. Les vérifications des licences, pièces d'identité et palmarès (celui indiqué dans la base de données) seront réalisées par le comité.

- Les catégories ne pourront être ouverte qu'à partir de deux boxeuses ou boxeurs engagés

- les boxeurs ne peuvent participer que s'ils ont obtenus **le gant jaune** et prouver qu'ils sont de nationalité française (dépôt d'un justificatif de nationalité dans l'espace licencié). Le

boxeur doit être licencié pour la saison 2025-26 et s'inscrire sur le formulaire google forms et avoir renseigné sa catégorie de poids sur e-licence

- Palmarès d'accès pour le championnat régional *(seul le palmarès figurant sur e-licence sera pris en compte)* :

Catégories	Combats minimums	Combats minimum-catégorie extrêmes
SENIOR HOMMES	**12**	48 kg, 51 kg, 92 kg, et + 92 kg **8 combats**
SENIOR FEMMES	**8**	48 kg, 75 kg, 81 kg et + 81 kg **6 combats**
JUNIORS HOMMES	**7**	48, 51,92, + 92 kg **6 combats**
JUNIORS FEMMES	**5**	48,70,75,81, +81 kg **4 combats**

3- LA PESEE

- Le lieu et les horaires de pesée sont fixés par le comité régional sur proposition du club organisateur
- Les boxeurs hommes seniors se pèsent sans aucune tolérance de poids, au choix en sous-vêtements, ou en maillot de bain ou short de compétition.
- Les féminines et les boxeurs mineurs se pèsent en maillot et short de compétition, avec une tolérance de poids, déductible, de 300g.
- Le boxeur doit, obligatoirement remettre son livret sportif et une pièce d'identité en cours de validité, au délégué de réunion, au moment de la pesée précédant le combat.
- Les entraineurs doivent obligatoirement présenter leur licence en cours de validité au délégué de réunion.
- Le délégué de réunion et le chef de jury effectuent les opérations de pesée. Ils peuvent déléguer cette tâche uniquement à un juge arbitre.
- Le lieu et les horaires de pesée sont fixés par la FF Boxe ou par le comité régional sur proposition du club organisateur
- La pesée débutera une fois que l'organisateur aura remis l'autorisation fédérale d'organisation au délégué de réunion
- Seuls les boxeurs sont autorisés à rentrer dans la salle de pesée
- La pesée s'effectue sur une balance précise à 100 grammes. Les balances sont à curseur ou électroniques et doivent être agréées par le délégué de réunion et le chef de jury

4. L'ORGANISATION DES COMBATS

L'espace des officiels

L'espace officiel de compétition et son accès :

L'espace officiel de compétition est obligatoirement délimité par des barrières placées à 3,50 mètres au minimum du ring. L'unique accès à l'espace officiel de compétition est obligatoirement contrôlé. La publicité (facultative) est autorisée et ne doit en aucun cas gêner l'évolution des boxeurs.

En fonction du nombre de rings et du nombre de juges sur chaque ring, l'espace officiel de compétition doit être agencé comme sur les plans présentés à la fin de la Règle 17.

La table du délégué de réunion doit être muni d'une alimentation électrique.

L'obligation de l'organisateur :

L'organisateur a l'obligation de mettre en place l'espace officiel de compétition et d'assurer le contrôle de son accès (personnes affectées au contrôle de cet accès).

Accès à l'espace officiel de compétition

Seuls ont accès à l'espace de compétition :

- Les officiels de la compétition (les officiels convoqués et ayant une place attribuée dans l'espace officiel de compétition pendant toute la durée de la compétition.) Personne ne doit s'asseoir à côté des juges pendant un combat, à l'exception des JA en formation ;
- Les cadres de la réunion (Cf. Règle 19), pendant toute la durée de la compétition ;
- Les boxeurs et les entraîneurs et assistants (2 personnes maximum par boxeur), pendant le dernier round précédant le combat et pendant le combat auquel ils participent ;
- Les personnes présentées officiellement sur le ring par le présentateur (après autorisation du délégué de réunion), pendant la durée de cette présentation ;
- Les personnes remettant des récompenses (après autorisation du délégué de réunion), pendant la durée de la remise des récompenses ;
- Pour les compétitions régionales, le Président du comité régional et le Président de la commission régionale des officiels. Pour toutes les organisations et les compétitions nationales, le Président de la FF Boxe, le Président de la Commission nationale des officiels, le Président de la CNBA et le Directeur Technique National.

Le ring

Le ring est un carré délimité par 3 ou 4 rangées de cordes dont les dimensions intérieures sont comprises entre 4,90 m et 6,10 m.
Le plancher du ring doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint.
Il est placé à une hauteur comprise entre 0,91 m et 1,22 m au-dessus du sol. Les rings de plain-pied sont tolérés. Il se situe à 1 m au moins du mur ou de la cloison la plus proche. Il doit déborder des cordes de 0,50 m au moins.

Le plancher est recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matériau possédant les mêmes qualités d'élasticité ; et d'une épaisseur de 1,3 à 1,9 cm. Ce matériau doit recouvrir la totalité du plancher, y compris la partie débordante, et doit être recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante.

Le plancher est surmonté de 4 poteaux d'angle, destinés à soutenir les cordes. Ces poteaux sont placés à l'extérieur du carré formé par les cordes, et au moins à 0,30m de celles-ci.
Les coussins de protection des coins destinés aux boxeurs doivent être : l'un rouge (à gauche de la table des officiels), l'autre bleu. Les deux autres, représentant les coins neutres, sont blancs.

Les tirants des cordes aux coins sont protégés par des coussins de rembourrage de même couleur que les poteaux.
L'enceinte du ring est délimitée par 3 ou 4 rangées de cordes dont le diamètre est compris entre 3 et 5 cm, et placées respectivement :

- Pour les rings à 3 cordes : à 40 - 80 - 130 cm du plancher ;
- Pour les rings à 4 cordes : à 40 - 70 - 100 - 130 cm du plancher ;

Les cordes sont reliées entre elles par 2 bandes de toile fine de 3 à 4 cm de largeur, placées à intervalles réguliers sur chacun des côtés. Les cordes sont enroulées d'un matériel protecteur.
L'accès au ring se fait par 3 escaliers (si le ring est en hauteur) :
• Pour les boxeurs, l'entraîneur et l'assistant : un escalier à chacun des coins rouge et bleu ;
• Pour les officiels, le médecin et le présentateur : un escalier dans le coin neutre à droite de la table des officiels.

Plan type d'aménagement de l'espace officiel de compétition : 1 ring et un jury à 3 juges

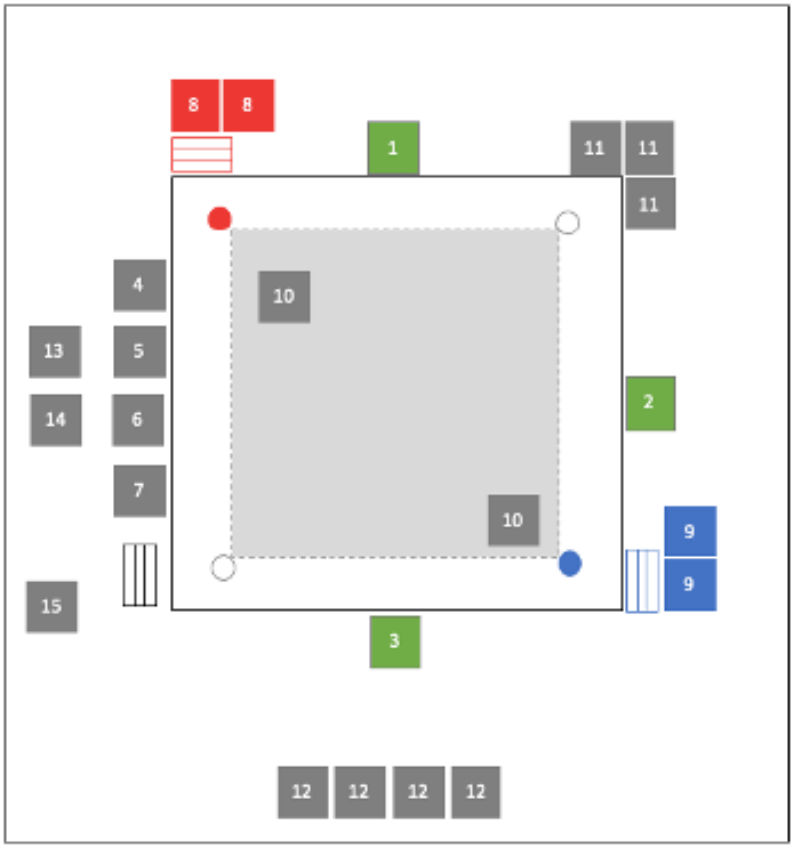

1-Juge 1
2-Juge 2
3-Juge 3
4-Chronométreur
5-Délégué
6-Présentateur
7-Médecin
8-Seconds coin rouge
9-Seconds coin bleu
10- Coins neutres
11- Photographes/Caméras
12- JA au Repos
13-CNBA / DTN
14-CNO
15-Presse

Placement des juges :
• Jury à 3 juges : comme indiqué sur le plan ;
• Jury à 2 juges : les juges sont aux places 1 et 3 ;
• Jury à 1 juge : le juge est à la place 2

Plan type d'aménagement de l'espace officiel de compétition : 1 ring et un jury à 5 juges (Exemple IBA)

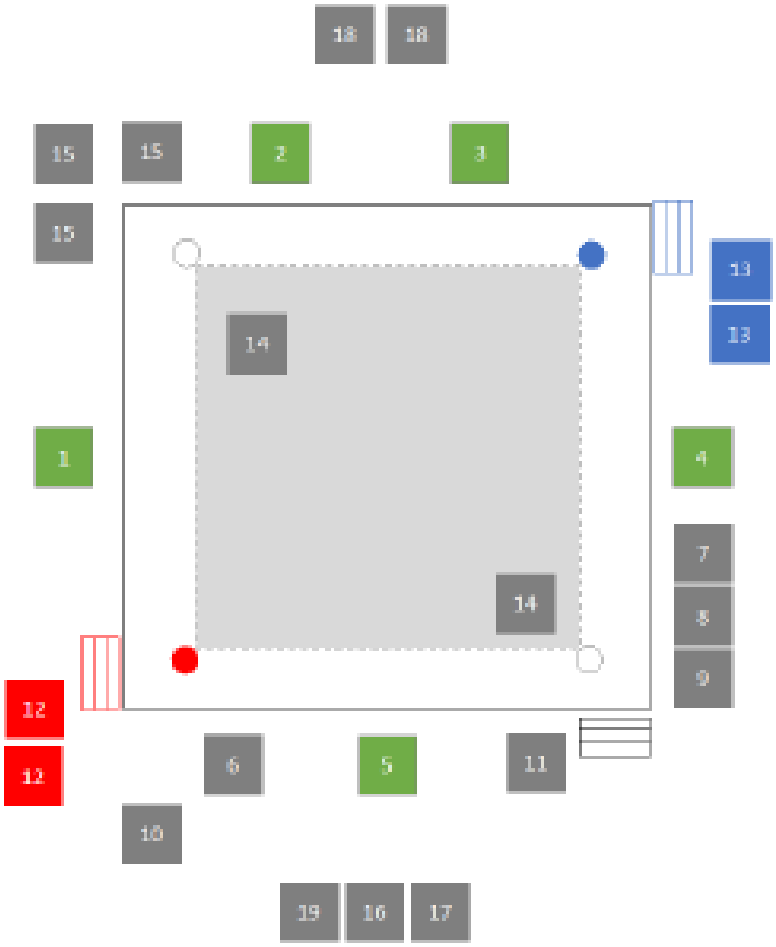

1-Juge 1
2-Juge 2
3-Juge 3
4-Juge 4
5-Juge 5
6- Délégué
7-Présentateur
8-Chronométreur
9-Opérateur Gong
10-Opérateur Scoring
11-Médécin
12-Seconds coin Rouge
13-Seconds coin Bleu
14-Coins neutres
15-Photographes/Caméras
16-Chef de Jury
17-Chef de Jury
18-Evaluateurs
19-Superviseur

Plan type d'aménagement de l'espace officiel de compétition : 2 rings et un jury à 3 juges

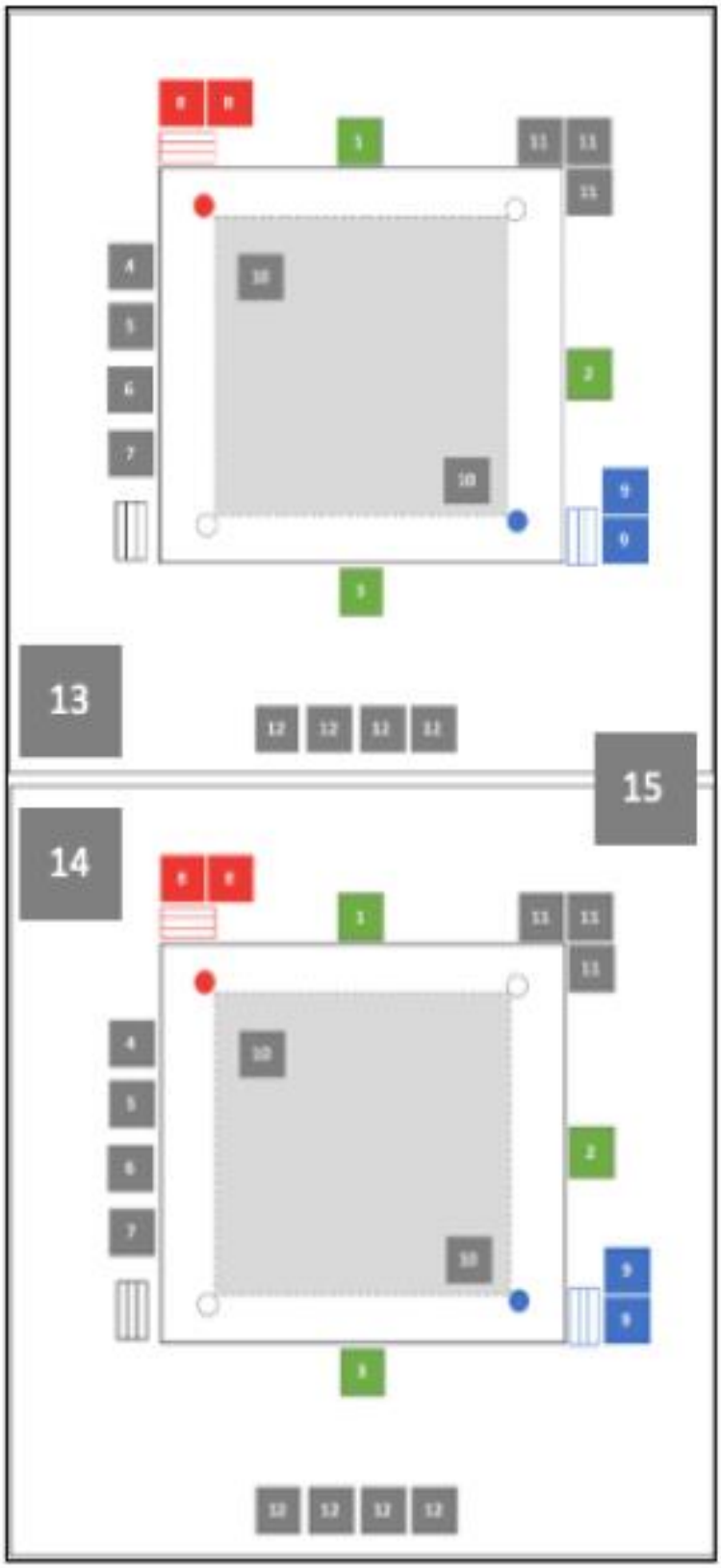

1-Juge 1

2-Juge 2

3-Juge 3

4-Chronométreur

5-Délégué

6-Présentateur

7-Médecin

8-Seconds coin rouge

9-Seconds coin bleu

10- Coins neutres

11- Photographes/Caméras

12- JA au Repos

13-CNBA / DTN

14-CNO

15-Presse

Comité Régional AURA de Boxe
Maison des sports - 68 Avenue Tony Garnier – 69007 LYON
07.57.43.69.73 wwww.craraboxe.org cr01-ffb@ff-boxe.com

Plan type d'aménagement de l'espace officiel de compétition : 2 rings et un jury à 5 juges (Exemple IBA)

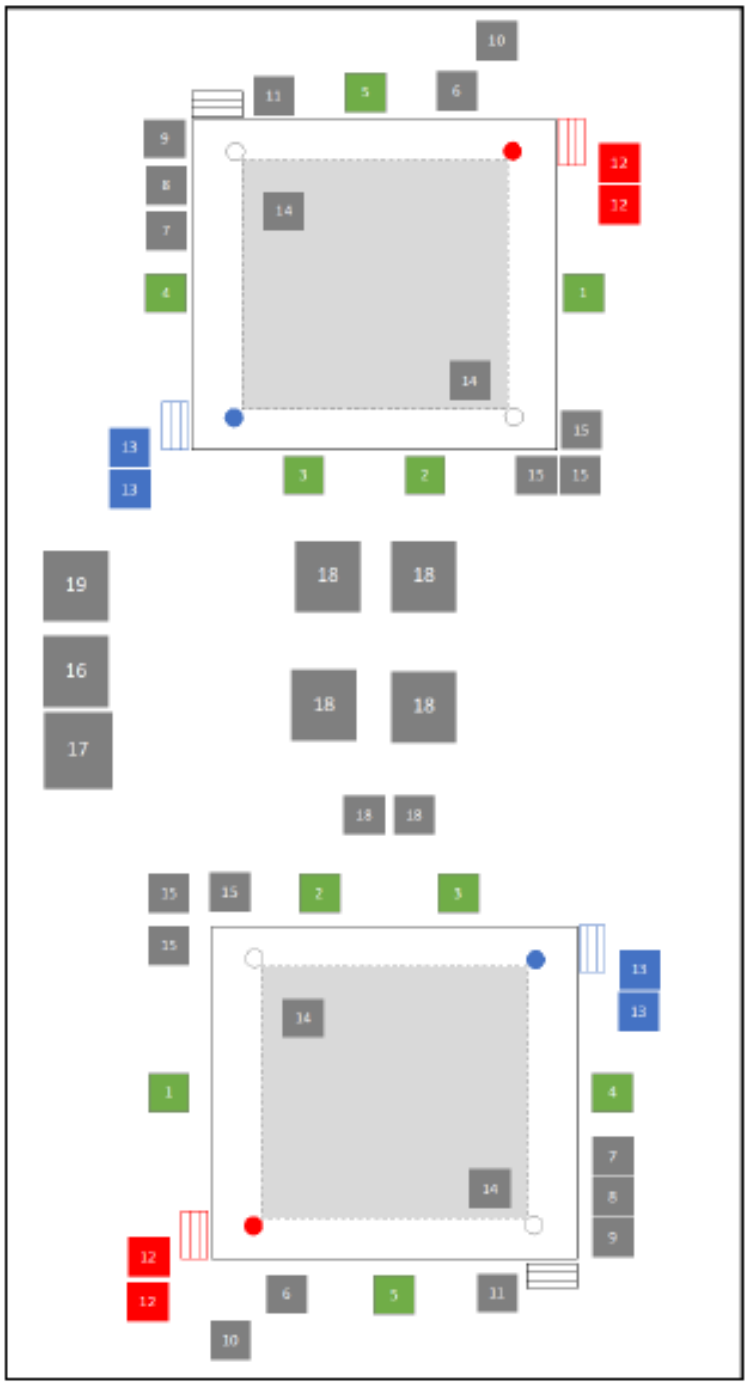

1-Juge 1
2-Juge 2
3-Juge 3
4-Juge 4
5-Juge 5
6- Délégué
7-Présentateur
8-Chronométreur
9-Opérateur Gong
10-Opérateur Scoring
11-Médécin
12-Seconds coin Rouge
13-Seconds coin Bleu
14-Coins neutres
15-Photographes/Caméras
16-Chef de Jury
17-Chef de Jury
18-Evaluateurs
19-Superviseur

Les officiels

Les délégués de réunion

Le délégué de réunion :

La présence d'un délégué de réunion représentant l'autorité fédérale est obligatoire pour chaque compétition de boxe amateur.

La visite médicale et la pesée débuteront une fois que l'organisateur aura remis l'autorisation fédérale d'organisation au délégué de réunion.

Pour les compétitions nationales ou internationales, le délégué est désigné par la FF Boxe sur proposition du comité régional. Pour les autres organisations, il est désigné par le comité régional.

L'opérateur du jugement électronique :

L'opérateur du jugement électronique doit :

- S'assurer du bon fonctionnement du système électronique de jugement durant toute la compétition ;
- Imprimer les résultats à l'issue de chaque combat ;
- Noter le score à la fin de chaque round en prévision d'une éventuelle panne ;
- Contrôler le nombre et la durée des reprises, ainsi que les intervalles entre ceux-ci ;
- Remettre au délégué de réunion la fiche de score qu'il a établie (cas du jugement avec un système électronique).

Le Chronométreur

Le chronométrage d'un combat doit toujours être effectué simultanément avec deux chronomètres, propriété de l'officiel. Il doit être en possession d'un gong.

Pour les compétitions nationales ou internationales, le chronométreur est désigné par la FF Boxe sur proposition du comité régional.

Le chronométreur doit :

- Régler le nombre, la durée des reprises et la minute de repos entre les reprises ;
- Faire retentir le gong pour marquer le début et la fin de chaque reprise ;
- Signaler en frappant sur la table les 10 dernière secondes : o De la fin de la reprise ;
  - o De la fin des délais accordés si le boxeur est en dehors du ring ou le coup bas ;
  - o Frapper légèrement le gong trois fois 10 secondes avant la fin de la minute de repos ;
- Marquer le rythme des secondes en frappant sur la table, pendant les comptes de l'arbitre ;
- Signaler Arrêter le chronomètre au commandement « TIME » de l'arbitre.

Le Chef de jury

Un chef de jury est obligatoirement désigné par le président de la commission régionale des officiels. Il officie en tant que juge arbitre, sur les organisations hors championnat.

En championnat, il ne pas officier en tant que juge arbitre.

Il a la charge de diriger les séances de pesée et de désigner les juges et les arbitres pour tous les combats. Pour les championnats et critériums nationaux la CNO désignera les juges arbitres et le chef de jury.

Les juges arbitres et les juges

Les juges arbitres : Ils ont la charge d'arbitrer les combats et de les juger. (*Cf. Manuel des officiels).*

Les juges : Ils ont la charge de juger les combats. (*Cf. Manuel des officiels).*

Le Présentateur

Le présentateur est chargé d'annoncer au public les indications qui lui sont communiquées par le délégué de réunion à l'exclusion de toute autre observation ou commentaire.
Les annonces des sponsors ou autres doivent s'arrêter 10 secondes avant le début de chaque reprise au moment où retentit le gong pour annoncer la sortie des soigneurs.

Le Médecin

Le médecin doit être présent pendant toute la durée de la réunion et ne peut quitter le lieu où elle se déroule avant la fin du dernier combat, et seulement après avoir vu les participants de ce combat. Pendant la durée de l'organisation, le médecin doit se tenir à la disposition de l'arbitre, du délégué et des entraîneurs pour donner son avis sur l'état des boxeurs. Il doit être assis à la table des officiels. En son absence, l'organisation ne peut commencer ou doit être interrompue.
Le médecin de l'organisation peut prescrire, s'il le juge nécessaire, un délai de repos pouvant aller jusqu'à 30 jours (même pour le boxeur vainqueur). Ce repos imposé doit être mentionné sur le livret du boxeur par le délégué de réunion.
Lorsque l'arbitre demande au médecin de réunion de monter sur le ring pour examiner un boxeur, aucune autre personne n'est autorisée à monter sur le ring.
Lorsque le médecin de réunion intervient pendant le combat à la demande de l'arbitre, son intervention doit se faire dans le coin neutre pourvu d'un escalier et réservé à cet effet.

Les cadres de réunion

L'organisateur assume la responsabilité financière et matérielle de l'organisation de boxe devant les pouvoirs publics et la FF Boxe.
L'organisateur doit remettre, au délégué de réunion, l'autorisation fédérale d'organisation avant que les pesées et visites médicales ne commencent.
Il doit veiller à l'application de toutes les dispositions définies par le règlement et le code sportif de la FF Boxe.

Les entraineurs et assistants

Le boxeur doit être secondé pendant le combat par au minimum un entraineur titulaire du diplôme de prévôt fédéral ou d'un diplôme d'état de boxe et titulaire d'une licence en cours de validité correspondant à sa fonction.
Les entraineurs doivent obligatoirement présenter leur licence en cours de validité au délégué de réunion. L'entraineur peut être secondé par une personne obligatoirement licenciée à la FF Boxe (sauf licence ATP). Les seconds doivent être en tenue de sport. **Les tenues aux couleurs nationales sont interdites.**

Un seul entraineur peut, à la minute de repos, pénétrer à l'intérieur des cordes. Le second doit se tenir à l'extérieur des cordes, sur la partie débordante du ring, ou au bas du ring.
Ils doivent libérer le ring à l'annonce du présentateur au : « Seconds dehors » 10 secondes avant le début du round, il doit veiller à ce qu'aucun objet ou matériel ne reste sur le ring pendant les rounds.
Les seconds s'assoient à une distance comprise entre 50cm et 1m de leurs coins respectifs et dans un périmètre de 2 à 2.5m². Ils doivent rester assis durant toute la durée des rounds.
Les seconds ne sont pas autorisés à utiliser des moyens de communications dans l'espace de compétition, ces moyens de communication n'étant pas limités au téléphone portable, talkie-walkie, smartphone, radios, etc...

Dans aucune circonstance, les seconds ne sont autorisés à administrer de l'oxygène à un boxeur durant le combat.
Les seconds peuvent parler, prodiguer des conseils mais ils ne sont pas autorisés à crier durant le combat, ils ne doivent pas frapper dans leurs mains ou frapper sur le plancher du ring. Ils ne sont pas autorisés à inciter les spectateurs à perturber la compétition. Ils ne sont pas autorisés à contester les directives de l'arbitre pendant la durée du combat.

Le délégué de réunion ou l'arbitre doivent faire des observations à l'entraineur ou à l'assistant qui enfreindrait les règles.

En cas de récidive, ils peuvent éloigner du coin l'assistant ou l'entraineur pour la suite du combat en l'envoyant au vestiaire. L'exclusion de l'enceinte du ring est définitive jusqu'à la fin du combat. La personne exclue de l'enceinte n'est plus autorisée à communiquer avec le boxeur sur le ring. La personne exclue est interdite d'assister un boxeur pendant toute la session de la compétition.
Si c'est l'entraineur habilité qui est exclu, la personne qui officie dans le coin après l'exclusion de celui-ci doit être en possession des diplômes requis. Dans le cas contraire le boxeur sera disqualifié. L'exclusion du 2ème soigneur entraine la disqualification du boxeur.

L'arbitre peut :

- Sanctionner l'entraineur ou l'assistant en délivrant un avertissement. S'il s'agit du troisième avertissement, le boxeur est disqualifié ;
- Si le comportement de l'entraineur ou de l'assistant après son exclusion le justifie, infliger un avertissement, ou même disqualifier le boxeur de cet entraineur ou de cet assistant.

L'entraineur peut, à tout moment, arrêter le combat pour son boxeur en agitant une serviette sur le ring en signe d'abandon. La décision rendue est : « RSC ». L'entraineur peut demander l'intervention du médecin, mais uniquement pendant la minute de repos.
Le second peut consulter les bulletins de pointage à la fin de la réunion, quand le public a évacué la salle et que son comportement le permet. Il doit s'adresser au chef de jury. Il ne peut, en aucun cas, prendre de photo des bulletins de pointage ou des feuilles de centralisation.

Hébergement des mineurs

L'hébergement des athlètes se fera séparément selon leur sexe (filles et garçons logés dans des lieux distincts) et aucun adulte ne sera hébergé dans les mêmes locaux que des mineurs, quel que soit leur sexe. Pour autant, les encadrants adultes seront toujours responsables de la sécurité des licenciés mineurs sous leur responsabilité et devront s'assurer un hébergement le plus près possible de ceux-ci.

FFBOXE
COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

AGENCE NATIONALE DU SPORT

RABIA Françoise
Présidente CR AURA Boxe
06 12 20 02 38
francoise.rabia@gmail.com

PARE Isabelle
Présidente CRBA
07 83 88 88 51
crba.aura.pare@gmail.com

DI MARIA Claude
Développement sportif AURA
06 25 28 96 76
agentsportif.cr.aura@gmail.com